

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

**N°24.05.17**

Présents	21
Pouvoirs	10
Absents Excusés	2

**OBJET :**  
**CESSION D'UNE**  
**PARTIE DE LA**  
**PARCELLE**  
**COMMUNALE**  
**CADASTRÉE BY N°179,**  
**SISE CHEMIN DE LA**  
**GARDURE –**  
**LOTISSEMENT LA**  
**CLAIRIERE ET D'UNE**  
**SUPERFICIE**  
**D'ENVIRON 114 M² AU**  
**PROFIT DE**  
**MONSIEUR**  
**ALTEIRAC**  
**ANTHONY**

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 décembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 03 décembre

**MEMBRES PRESENTS :** Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

**POUVOIRS :** Corinne LE MEUT à Richard MALLIÉ, Stéphan PIERRACCINI à Sophie SURACE, Maëva GAUTELIER à François DENIAU, Roger MOSSÉ à Evelyne LOUIS, Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Catherine FOULON à François DENIAU, Patricia COTTI à Christine SICCARDI, Jean-François CAIRE à Thomas BERGÈRE, Hortense MALLIÉ à Joseph CASSARO.

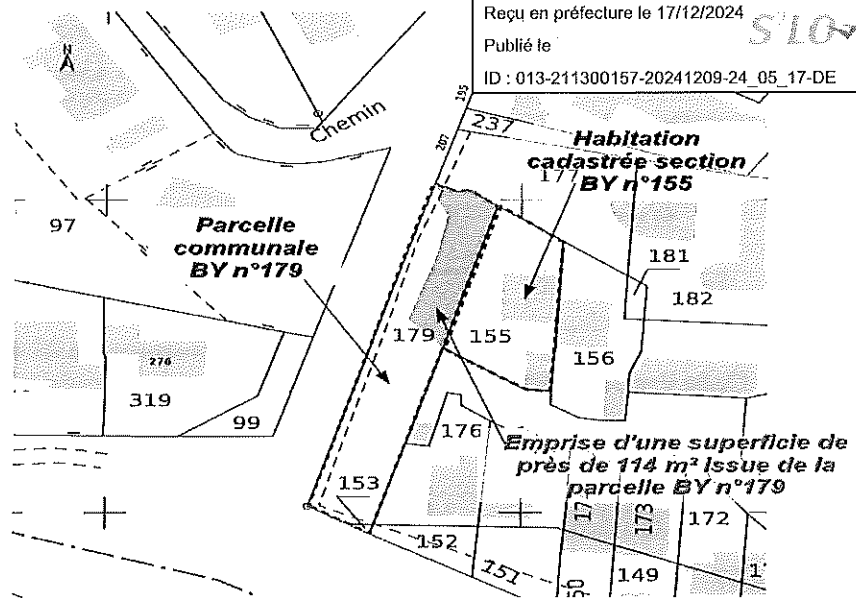
**ABSENTS EXCUSÉS :** Hervé CAYLA, Julien BOULARD.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

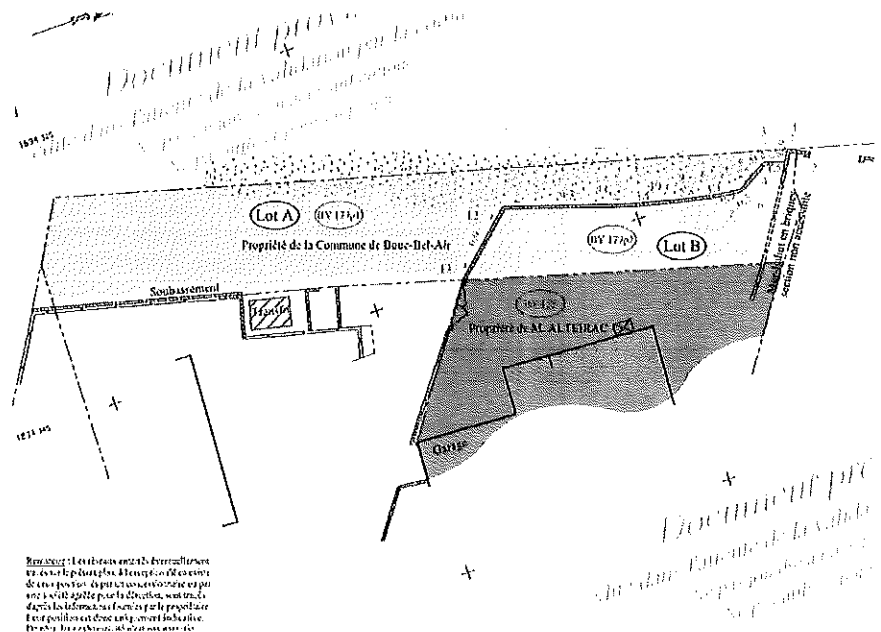
La délibération n°24.05.16 en date du 09 décembre 2024 a constaté la désaffectation d'une partie de la parcelle communale cadastrée BY n°179, d'une superficie d'environ 114 m², ainsi que son intégration dans le domaine privé de la Commune.

L'emprise concernée a été aménagée, de très longue date, comme espaces d'agrément par les propriétaires de l'époque de l'habitation limitrophe, sise Chemin de Gardure – Lotissement La Clairière n°1 et cadastrée section BY n°155.

*Localisation de la parcelle communale cadastrée section BY n°179 et de l'emprise précitée :*



Plan - Zoom sur l'emprise précitée (Lot B) d'une superficie de près de 114 m<sup>2</sup>



Le propriétaire actuel de ladite habitation, M. ALTEIRAC Anthony, a sollicité auprès de la Commune la régularisation de cette situation.

L'emprise précitée est située en zone UC au sein du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de BOUC BEL AIR.

Par courrier en date du 04/07/2024, la Commune a proposé à M. ALTEIRAC Anthony d'acquérir ladite emprise au prix de 200 euros / m<sup>2</sup>. Les frais notariés et de bornage seront entièrement à la charge de l'acquéreur.

Cette proposition est compatible avec l'avis établi en date du 24/06/2024 par les Domaines concernant l'emprise précitée.

Par courrier reçu en date du 22/07/24  
proposition de la Commune.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20241209-24\_05\_17-DE

S'LO

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession, au bénéfice de M. ALTEIRAC Anthony d'une partie de la parcelle communale cadastrée BY n°179, d'une superficie d'environ 114 m<sup>2</sup>, au prix de 22 800 euros.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession correspondant, ainsi que tous les documents y afférents.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis favorable de la commission Ville nature du 26 novembre 2024,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

**A l'Unanimité,**

**APPROUVE** la cession au bénéfice de M. ALTEIRAC Anthony d'une partie de la parcelle communale cadastrée BY n°179, d'une superficie d'environ 114 m<sup>2</sup>, au prix de 22 800 euros.

Les frais inhérents à cette cession seront à la charge de M. ALTEIRAC Anthony.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession correspondant, ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte-tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le .....  
et de la publication le 17.12.2024

Richard MALLIÉ,  
Maire.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

*SLOW*

ID : 013-211300157-20241209-24\_05\_17-DE